ART. 20 BIS N° **2418**

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 2418

présenté par Mme Blin

ARTICLE 20 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le concept d'« identité de genre » n'étant pas défini ni même reconnu en droit français, il n'est absolument pas pertinent d'intégrer une telle théorie dans le dispositif pour atteindre le but recherché par le texte présenté par le Gouvernement à savoir lutter contre l'Islam radical.

Tel est l'objet du présent amendement.